



LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations
Letko Brosseau RSP Bond Fund

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022
(en dollars canadiens)



Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	1
États de la situation financière	3
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille de placements	7
Notes afférentes aux états financiers annuels	11

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de
LETKO BROSSEAU FONDS RER D'OBLIGATIONS
LETKO BROSSEAU RSP BOND FUND

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LETKO BROSSEAU FONDS RER D'OBLIGATIONS / LETKO BROSSEAU RSP BOND FUND** (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les états du résultat global et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux audits des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du gérant du Fonds et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le gérant du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gérant du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gérant du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (SUITE)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gérant du Fonds, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gérant du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



	2023 \$	2022 \$
Actif courant		
Encaisse	21 311	12 531
Placements	39 753 781	35 426 735
Sommes à recevoir en contrepartie des placements vendus	-	7 305 259
Intérêts et autres montants à recevoir	237 636	145 958
	40 012 728	42 890 483
Passif courant		
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	1 000	7 002 000
Charges à payer	17 030	13 121
	18 030	7 015 121
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	39 994 698	35 875 362

Informations additionnelles

Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)	4 377 691	4 038 547
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 7)	9,1360 \$	8,8832 \$

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur

Peter Letko, administrateur



	2023 \$	2022 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	35 875 362	53 690 990
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 387 245	(1 293 052)
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	4 420 717	843 110
Réinvestissement des distributions	1 259 396	1 273 292
Rachat	(2 688 626)	(17 365 686)
	2 991 487	(15 249 284)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 7)		
Revenu net de placements	(1 259 396)	(1 273 292)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	39 994 698	35 875 362



	2023	2022
	\$	\$
Revenus de placements		
Revenus nets d'intérêts à des fins de distribution	1 276 019	1 287 439
Revenus nets de prêts de titres (note 9)	9 613	10 517
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	(1 007 767)	(793 494)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	2 136 306	(1 773 409)
	<u>2 414 171</u>	<u>(1 268 947)</u>
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 10)	10 252	11 871
Honoraires professionnels	15 630	11 908
Droits de dépôt	1 044	326
	<u>26 926</u>	<u>24 105</u>
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>2 387 245</u>	<u>(1 293 052)</u>
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 4)	<u>0,5728</u>	<u>(0,2520)</u>



	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 387 245	(1 293 052)
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	1 007 767	793 494
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	(2 136 306)	1 773 409
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	25 037 059	27 251 874
Achats de placements	(28 235 566)	(11 727 370)
Intérêts et autres montants à recevoir	(91 678)	41 543
Sommes à recevoir en contrepartie des placements vendus	7 305 259	(7 305 259)
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	(7 001 000)	7 001 600
Charges à payer	3 909	(1 711)
	(1 723 311)	16 534 528
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	4 420 717	843 110
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(2 688 626)	(17 365 686)
	1 732 091	(16 522 576)
Variation de l'encaisse	8 780	11 952
Encaisse au début de l'exercice	12 531	579
Encaisse à la fin de l'exercice	21 311	12 531

Informations additionnelles

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :

Intérêts reçus	1 184 904 \$	1 328 984 \$
Intérêts payés	563 \$	2 \$



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État			
British Columbia Investment Management Corporation			
4,900 %, 2033-06-02	1 555 000	1 549 417	1 682 101
CPPIB Capital			
3,250 %, 2028-03-08	900 000	899 531	889 440
1,950 %, 2029-09-30	1 740 000	1 543 598	1 597 368
Financière CDP			
3,950 %, 2029-09-01	775 000	761 829	788 421
New Brunswick F-M Project			
6,470 %, 2027-11-30	11 387	13 071	11 723
Ontario Hydro Energy			
8,500 %, 2025-05-26	245 000	328 472	258 488
8,250 %, 2026-06-22	375 000	518 027	412 763
Ontario School Boards Financing Corporation			
7,200 %, 2025-06-09	6 070	6 968	6 188
Ontario Teachers' Finance Trust			
4,450 %, 2032-06-02	2 200 000	2 221 630	2 291 599
Province de l'Alberta			
4,450 %, 2025-12-15	575 000	639 498	577 056
2,200 %, 2026-06-01	800 000	807 040	769 768
2,550 %, 2027-06-01	500 000	514 250	482 698
Province de l'Ontario			
2,400 %, 2026-06-02	1 265 000	1 337 826	1 223 278
2,600 %, 2027-06-02	1 430 000	1 493 877	1 383 274
5,850 %, 2033-03-08	900 000	988 560	1 041 789
3,650 %, 2033-06-02	2 125 000	1 981 563	2 105 070
Province de Terre-Neuve-et-Labrador			
2,300 %, 2025-06-02	935 000	988 295	909 177
9,150 %, 2025-07-07	50 000	75 575	53 411
3,000 %, 2026-06-02	1 000 000	1 081 382	979 111
Province du Manitoba			
7,750 %, 2025-12-22	680 000	898 328	726 238
Province du Nouveau-Brunswick			
1,800 %, 2025-08-14	600 000	626 838	578 150
2,600 %, 2026-08-14	170 000	180 296	165 041
2,350 %, 2027-08-14	310 000	301 648	296 500
PSP Capital			
0,900 %, 2026-06-15	2 335 000	2 311 090	2 174 302
2,600 %, 2032-03-01	2 435 000	2 093 759	2 243 249
4,150 %, 2033-06-01	1 605 000	1 522 503	1 647 552
		25 684 871	25 293 755



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes (suite)			
Municipalités et institutions parapubliques			
Municipal Finance Authority of British Columbia			
2,950 %, 2024-10-14	250 000	256 558	246 443
1,100 %, 2025-06-01	600 000	609 210	573 860
3,350 %, 2027-06-01	100 000	99 840	98 990
Municipalité régionale de Peel			
2,300 %, 2026-11-02	125 000	121 208	120 026
Municipalité régionale de York			
2,500 %, 2026-06-02	150 000	147 942	145 209
Toronto Hydro Corporation			
2,430 %, 2029-12-11	310 000	276 772	285 017
Ville de Vancouver			
3,050 %, 2024-10-16	250 000	257 248	246 577
		1 768 778	1 716 122
Total des obligations gouvernementales canadiennes			
		27 453 649	27 009 877
Obligations de sociétés			
407 International			
4,220 %, 2028-02-14	250 000	249 923	249 480
Allied Properties Real Estate Investment Trust			
3,636 %, 2025-04-21	250 000	257 445	242 563
AltaGas			
2,075 %, 2028-05-30	225 000	195 975	202 888
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto			
6,450 %, 2029-07-30	3 229	3 531	3 411
Banque Canadienne Impériale de Commerce			
3,300 %, 2025-05-26	685 000	688 137	672 882
Banque de la Nouvelle-Écosse			
2,620 %, 2026-12-02	180 000	194 629	172 477
3,100 %, 2028-02-02	525 000	496 204	505 318
Banque de Montréal			
4,609 %, 2025-09-10	45 000	49 928	45 039
2,700 %, 2026-12-09	180 000	195 647	172 798
3,190 %, 2028-03-01	525 000	498 015	506 871
Banque Royale du Canada			
4,930 %, 2025-07-16	510 000	549 892	512 891
Banque Toronto-Dominion			
4,680 %, 2029-01-08	500 000	489 000	505 813
Bell Canada			
2,700 %, 2024-02-27	65 000	63 902	64 726
3,550 %, 2026-03-02	195 000	197 709	191 389
1,650 %, 2027-08-16	100 000	99 980	92 051
2,200 %, 2028-05-29	550 000	491 150	505 477
Canadian Natural Resources			
3,550 %, 2024-06-03	200 000	203 062	198 535

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations de sociétés (suite)			
Capital Power Corporation 4,986 %, 2026-01-23	530 000	529 618	528 742
Enbridge Gas 2,880 %, 2027-11-22	100 000	95 109	95 625
2,370 %, 2029-08-09	550 000	495 336	504 036
Enbridge Pipelines 3,520 %, 2029-02-22	215 000	199 155	206 274
Financière Sun Life 2,580 %, 2032-05-10	400 000	368 568	373 955
5,500 %, 2035-07-04	150 000	149 846	155 137
First Capital Realty 4,790 %, 2024-08-30	30 000	34 002	29 747
4,323 %, 2025-07-31	305 000	319 562	298 939
Fortis 4,431 %, 2029-05-31	500 000	498 625	501 099
RioCan Fonds de placement immobilier 5,611 %, 2027-10-06	300 000	299 976	303 742
Rogers Communications 4,000 %, 2024-03-13	335 000	352 496	334 008
3,650 %, 2027-03-31	260 000	249 062	253 673
3,250 %, 2029-05-01	25 000	23 173	23 489
SmartCentres Real Estate Investment Trust 3,192 %, 2027-06-11	530 000	525 613	497 627
Société Financière Manuvie 2,237 %, 2030-05-12	400 000	377 760	385 333
5,409 %, 2033-03-10	200 000	198 040	204 231
Telus Corporation 3,350 %, 2024-04-01	35 000	36 456	34 821
3,750 %, 2025-01-17	75 000	77 294	73 956
2,350 %, 2028-01-27	250 000	249 313	231 643
5,000 %, 2029-09-13	250 000	247 125	256 599
TransCanada PipeLines 4,350 %, 2026-05-12	500 000	494 125	498 923
Total des obligations de sociétés		10 744 383	10 636 208
Total des obligations		38 198 032	37 646 085
Titres de marché monétaire			
Bons du Trésor de l'Alberta 2024-01-23	400 000	398 620	398 620
2024-02-06	635 000	627 736	627 736
Bons du Trésor de l'Ontario 2024-01-31	40 000	39 622	39 622
2024-02-14	20 000	19 754	19 754
2024-02-28	220 000	217 373	217 373

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de marché monétaire (suite)			
Bons du Trésor du Manitoba 2024-02-14	230 000	227 303	227 303
Bons du Trésor du Nouveau-Brunswick 2024-02-08	40 000	39 501	39 501
2024-02-22	505 000	499 132	499 132
Province du Manitoba, billets 2024-01-24	40 000	38 655	38 655
Total des titres de marché monétaire		2 107 696	2 107 696
Total des placements		40 305 728	39 753 781



1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations / Letko Brosseau RSP Bond Fund (le « Fonds ») est une fiducie à participation unitaire privée constituée par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et ses amendements connexes, et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 21 mars 2024.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Modifications aux méthodes comptables

Modification apportée à IAS 1, Présentation des états financiers : Informations à fournir sur les méthodes comptables

Le Fonds a adopté la modification à IAS 1 au cours de l'exercice. La modification a pour but d'aider le Fonds à déterminer les méthodes comptables à présenter dans ses états financiers. La modification remplace toutes les occurrences du terme « principales méthodes comptables » par « informations significatives sur les méthodes comptables ». La modification a été appliquée prospectivement et a entraîné des changements dans les informations fournies par le Fonds dans ses états financiers.

4. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut l'encaisse et les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres actifs et passifs financiers, à l'exception de l'obligation au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, sont classés au coût amorti. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 7.



4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'encaisse et les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés et ils sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues par le Fonds qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 13. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice.



4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établit des hypothèses concernant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus significatifs établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

5. Normes comptables futures

Actuellement, il n'y a aucune nouvelle norme comptable, ni aucun amendement aux normes existantes, ni aucune nouvelle interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 qui aurait un effet significatif sur les états financiers du Fonds.

6. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachetable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Depuis le début des opérations, le Fonds a procédé à l'émission d'une seule série de parts.

	2023	2022
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	4 038 547	5 731 426
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice		
Émises au comptant et autres contreparties	499 562	92 025
Émises au réinvestissement des distributions	141 579	141 234
Rachetées	(301 997)	(1 926 138)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	4 377 691	4 038 547

7. Évaluation des parts rachetables et distributions

La valeur liquidative des parts du Fonds est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds par le nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, nets des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. À la demande du Gérant, des distributions additionnelles de revenus et de gains peuvent survenir à d'autres moments durant l'année fiscale dans des circonstances exceptionnelles.



8. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 12. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

9. Revenus nets de prêts de titres

Le Fonds participe à un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Selon les modalités du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres au 31 décembre. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états de la situation financière.

	2023 \$	2022 \$
Juste valeur totale des titres prêtés	14 056 890	8 102 254
Valeur totale des garanties	14 338 061	8 264 397

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les exercices terminés le 31 décembre, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Revenus bruts de prêts de titres	16 021	17 529
Charges de prêts de titres	(6 408)	(7 012)
Revenus nets de prêts de titres	9 613	10 517
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

10. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts.

11. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

Au 31 décembre 2023, le Fonds bénéficiait de pertes reportables pour un montant approximatif de 3 321 000 \$ (2022 : 2 043 000 \$), lesquelles peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des distributions de gains en capital nets futurs aux porteurs de parts. Aucun actif au titre de ces pertes reportables n'a été constaté dans les états financiers.



12. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu par la création d'un portefeuille bien diversifié en obligations. Le Fonds comprend principalement des obligations de sociétés et de gouvernements canadiens, diversifiées entre les émetteurs, les régions économiques, les secteurs et les dates d'échéances.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements, ainsi que des sommes à recevoir en contrepartie des placements vendus, des intérêts et autres montants à recevoir présentés aux états de la situation financière.

Le risque de crédit principal auquel le Fonds est exposé découle de ses placements dans des titres d'emprunt. Le Gérant est d'avis que le risque de crédit associé à ces placements dans des titres d'emprunt est limité étant donné qu'il investit dans des émetteurs présentant une cote de crédit élevée. Le Fonds détient des placements en obligations dont la répartition par cote de crédit s'établit comme suit :

Cote de crédit	2023 % de l'actif net	2022 % de l'actif net
AAA	31,14	9,79
AA	12,85	15,82
A	35,58	51,69
BBB	14,55	14,77

Les cotes de crédit attribuées aux titres de marché monétaire ne sont pas présentées ci-dessus, le risque de crédit y afférent étant négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Le risque de défaut, découlant des transactions avec les contreparties, relativement aux opérations de placements est minimal compte tenu du fait que les transactions échoueraient si une partie ne remplissait pas ses obligations.

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les IFRS requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.



12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-après et les écarts pourraient être significatifs.

Risque de prix

Compte tenu de l'incertitude concernant les prix futurs des investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent comme suit :

Indices de référence	Variation en %	2023 Impact \$	2022 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor 91 jours FTSE Canada	0,25	5 000	5 000
Indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada	1,00	376 000	334 000

Risque de change

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change puisqu'il ne détient pas de placements investis dans des titres étrangers.

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est sujet au risque de taux d'intérêt majoritairement sur les obligations qu'il détient et dont les échéances sont les suivantes :

Date d'échéance des obligations	2023 \$	2022 \$
Moins de 1 an	1 154 858	3 230 631
1 à 5 ans	19 689 686	26 899 684
5 à 10 ans	16 646 404	2 899 409
Plus que 10 ans	155 137	-
Total	37 646 085	33 029 724

Une augmentation ou une diminution de 1 % dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la baisse ou à la hausse de la valeur des placements et de l'actif net d'un montant de 1 547 000 \$ (2022 : 687 000 \$). Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire détenus par le Fonds étant donné leur échéance à court terme.



13. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
2023	\$	\$	\$	\$
Obligations	25 293 755	12 352 330	-	37 646 085
Titres de marché monétaire	2 107 696	-	-	2 107 696
	27 401 451	12 352 330	-	39 753 781

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
2022	\$	\$	\$	\$
Obligations	23 364 894	9 664 830	-	33 029 724
Titres de marché monétaire	2 397 011	-	-	2 397 011
	25 761 905	9 664 830	-	35 426 735

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

14. Dispense de l'obligation de dépôt d'états financiers

Le Fonds a avisé les ACVM qu'il se prévaut de la dispense, prévue à l'article 2.11 du Règlement 81-106, de déposer ses états financiers annuels auprès des autorités de réglementation canadiennes puisqu'il répond à toutes les conditions prévues audit règlement.